



LA RÉFORME DES RETRAITES DE M. MACRON EST « EN MARCHÉ » ; GROSSE ARNAQUE EN PERSPECTIVE ! « NE VOUS LAISSEZ PAS ROULER DANS LA FARINE »

Jean-Paul DELEVOYE, après la présentation de son rapport le 18 juillet, invite les Organisations Syndicales à la rentrée « des classes » pour une nouvelle séance de concertation sur le projet de réforme des retraites, projet qui n'est fait que de préconisations. Ensuite, il est prévu à l'ordre du jour d'un conseil des ministres à la fin de l'année. Ce projet merveilleux sera débattu et voté au Parlement après les élections municipales.

Question :

- Pourquoi après cette échéance électorale ?
- De quoi a peur ce Gouvernement si cette 8^e merveille du monde est faite de justice et d'équité sociales ? Ce projet aurait permis au parti du Président de faire un raz de marée sur les municipalités ? ALORS !

Le régime actuel est un régime de retraite à « prestations définies ». Que l'on ait travaillé dans le privé ou dans le public, on peut anticiper le montant de sa pension, car le mode de calcul est connu à l'avance.



Dans celui proposé, on passerait à un régime à « cotisations définies ». Avec le régime universel par points, ce sont les cotisations (28,12 % employeurs et salariés) qui permettront d'acheter des points (1 point acheté vaut 10 € aujourd'hui). Chaque année les salariés cumuleront des points qu'ils revendront (aujourd'hui 0,55 euro/point) lors du départ en retraite.

Ce qui n'est pas écrit dans le projet, c'est que le tout se fera avec une enveloppe constante, pour les premières années, basée sur le montant du Produit Intérieur Brut de notre Pays (13,8 % à ce jour), alors que le nombre de pensionnés va croître, et avec l'objectif final de le faire baisser autour de 12 %. **Interrogez-vous sur la valeur du point si le montant des cotisations baisse ?**

Ce mode de calcul serait mis en place dans son intégralité, à compter de 2025, pour les générations nées en 1963 (2025 – 62 ans = 1963).

En plus, malgré tous les efforts pédagogiques, déployés par M. DELEVOYE, pour vendre son « bébé », on s'aperçoit que **l'âge de départ en retraite fixé à 62 ans ne pourra se réaliser qu'avec une décote ! L'âge véritable sera 64 ans.** On ne change pas la date de possibilité de départ mais on pénalise à vie sur le montant des pensions.

Pour notre régime de retraite géré par la CNIEG, la pension est calculée sur le montant du salaire détenu pendant les 6 derniers mois avant le départ en inactivité !

Comment peut-on faire croire que le projet, qui prend en compte l'intégralité de la carrière (donc les mauvaises années), sera meilleur financièrement ? Pouvez-vous penser un seul instant que la prise en compte de vos premières années, passées dans nos Entreprises, ne va pas vous pénaliser ?

Tous les analystes s'accordent à dire que **même les salariés du privé seront pénalisés**, alors que leur retraite est calculée sur les 25 dernières meilleures années.

Après tout cela, en lisant le projet, côté retraités partis en inactivité avant le 1^{er} janvier 2025, on serait en droit de penser que la réforme ne nous concerne pas, y compris avec le nouveau calcul de la pension de réversion à 70 % des ressources du couple (qui ne serait appliqué qu'à celles et ceux partis après le 01/01/2025).

Si notre réaction était celle-là, **on jetterait aux orties des décennies d'intergénérationnelles qui ont fait l'une de nos valeurs.** En plus, beaucoup d'entre nous ont des enfants, des petits enfants, voir plus !

En continuant, allons plus loin :

Croyez-vous que la nouvelle entité qui va gérer les quelques 17 millions de retraités, va gérer longtemps des retraités avec des points, des retraités ancienne formule, des réversions anciennes et nouvelles formules, même si quelques anciennes caisses peuvent perdurer ?



Ce projet ne parle aucunement des spécificités (durement acquises) de notre régime spécial de retraite géré par la CNIEG (un peu moins de 180 000 pensions versées, de droits directs, de réversion ou autres) :

- Conserverons-nous le paiement à terme à échoir ? (En début de mois, le 1^{er} jour ouvrable, alors qu'au régime général les pensions du mois sont réglées le 10 du mois suivant !)

En plus, en cas de décès, nos familles ne remboursent pas le trop-perçu de la pension après la date de la disparition, ce qui n'est pas le cas du régime général !

- Allons-nous conserver le capital décès qui permet à nos familles de couvrir certains frais faisant suite à la disparition du titulaire de la pension (3 mois du montant de la pension avec un maximum de 10 383 € au 01/04/2019, montant soumis à cotisation mais n'entrant pas dans la succession). Nous sommes un des rares régimes de retraites à avoir ce capital qui est souvent versé aux familles de salariés décédant au travail !

- Notre régime spécial de santé (obligatoire) perçoit directement notre cotisation sur nos pensions. C'est la CNIEG qui la collecte et en reverse le montant à notre caisse la CAMIEG. Quelle garantie avons-nous que, demain, ce prélèvement à la source continue et ne soit externalisé avec le risque de perdre notre couverture santé spécifique ? Rappelons que le coût d'une mutuelle dans le privé est de l'ordre de 120 à 130 €/mois !

■ Nous avons aussi le droit de nous interroger sur le maintien de nos avantages en nature énergie avec le risque de marginalisation de la CNIEG dans son rôle de relai auprès des employeurs. Nous en profitons pour apporter tout notre soutien à nos collègues de notre caisse de retraite qui sont inquiets pour leur avenir !

Allons-nous, demain, laisser le champ libre à ces réformateurs dont **le véritable objectif est de faire baisser le coût des retraites**, sous couvert d'une plus grande justice sociale ?

**Notre régime spécial de retraite n'est pas déficitaire et ne dépend pas de subventions publiques.
C'est un régime contributeur qui aide financièrement chaque année des régimes en difficulté.**

Sa gestion est connue et reconnue, même dans l'excellence. Toutes nos questions et interrogations sont légitimes car **nous n'avons aucune réponse à nos inquiétudes**. Il faut montrer à nos gouvernants qu'ils ne feront rien sans notre accord, après il sera trop tard. Le « si j'avais su » ne servira plus à rien.

Montrons, nous les retraités et pensionnés, le samedi 21 septembre, à PARIS à l'initiative de notre Confédération, avec les salariés, que rien n'est fait et que rien ne pourra se faire sans nous.

Le 21 septembre doit être le début de la révolte pour préparer un grand mouvement d'ampleur nationale, avec arrêts de travail, qui peut déboucher sur la grève générale.

Rapprochez-vous de vos Unions Départementales et vos Unions Départementales des Retraités qui sont chargées de la gestion des transports pour venir à PARIS. **Ce mouvement doit être une réussite.**